

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 13 JANVIER 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 9 janvier 2023

Date de publication : 19 janvier 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 13 janvier à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU, Sophie DUMONTEL Marie-France AULAS, Virginie THIVENT.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Benoît MEILHAC.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2023/1301/001 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2022.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 16 janvier 2023,
Le Maire, Robert LUQUET

